VILLE DE PAU

Pau, le 27 octobre 2026

LE MAIRE DE LA VILLE DE PAU

ARRETE N°AT-2026-1728

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-20, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6 et R.2122-8 ;
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L.113-2 ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Règlement de Voirie Communal approuvé par délibération n°19 du Conseil Municipal en date en date du 19 novembre 2018 ;
Vu l'Arrêté Municipal du 30 novembre 1932 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Pau et les arrêtés modificatifs subséquents ;
Vu l'arrêté municipal n°AT-2026-1700 délivré le 21 octobre 2026 interdisant le stationnement avenue du Chanoine Galharet dans le cadre de travaux d'élagage du Jeudi 29 Octobre 2026 au Vendredi 30 Octobre 2026, chaque jour de 08h00 à 14h00 ;
Considérant que la réalisation de ce chantier durant la période de la Toussaint est susceptible de gêner les usagers du cimetière et qu'il convient, en conséquence, de le reporter
;

ARRETE :

ARTICLE 1er – L'arrêté municipal n°AT-2026-1700 délivré le 21 octobre 2026 interdisant le stationnement **avenue du Chanoine Galharet** dans le cadre de travaux d'élagage, est retiré.

ARTICLE 2 – En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Pau, soit par courrier (50 Cours Lyautey – BP 543 – 64010 PAU Cedex), soit par la plateforme « www.telerecours.fr », dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la commune.

ARTICLE 3 – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police et le service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la commune.

Publié le 29/10/2026

Pour le Maire et par délégation
La Cheffe du service Occupation du Domaine Public

VILLE DE PAU – Direction Prévention et Sécurité Publique – Service Occupation du Domaine Public
Hôtel de Ville – Place Royale – BP 1508 – 64036 Pau cedex – France | Tél. +33 (0)5 59 27 89 18 | www.pau.fr